

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1994

24 octobre 2006

SOMMAIRE

200 Gray's Inn Road, S.à r.l., Luxembourg	95685	Global Group Financial Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	95712
Anzio S.A., Luxembourg	95710	Groengrond S.A., Luxembourg	95681
Arkol Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	95709	HD Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg ..	95669
Arkol Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	95709	HD Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg ..	95681
Atman S.A., Luxembourg	95687	HealthPoint (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxem- bourg	95699
B.D.C.C., S.à r.l., Luxembourg	95692	Holding de Financements et d'Investissements S.A., Luxembourg	95705
B.D.C.C., S.à r.l., Luxembourg	95692	Holding de Financements et d'Investissements S.A., Luxembourg	95705
Bauco, G.m.b.H., Esch-sur-Alzette	95706	Hospitality Services, S.à r.l., Luxembourg	95702
Bolinas S.A.	95708	Institut de Beauté Beau, S.à r.l., Steinsel	95682
Capital Financial Holdings Luxembourg S.A., Lu- xembourg	95707	Integrated Network Solutions (Luxembourg) S.A., Luxembourg	95683
Captiva Capital Partners S.C.A., Luxembourg ...	95704	Italfondario Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	95692
Captiva Capital, S.à r.l., Luxembourg	95704	Ixos Holding S.A., Luxembourg	95707
CEODEUX LPG Valves Technology S.A., Lintgen.	95667	J.P. Morgan Partners (BHCA) M&H Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	95668
Central'Poissonnerie, S.à r.l., Luxembourg	95683	J.P. Morgan Partners (BHCA) Safetykleen Luxem- bourg, S.à r.l., Luxembourg	95668
Château de Beggen S.A., Luxembourg	95704	Laubach Containers, S.à r.l., Diekirch	95708
Château de Beggen S.A., Luxembourg	95705	Librefeu Holding S.A., Luxembourg	95712
CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Exper- tise et de Révision Comptable S.A., Luxembourg	95686	Mallory Investment S.A., Luxembourg	95666
Compagnie de Sécurité S.A., Luxembourg	95681	Mando (Luxembourg) Holdings I, S.à r.l., Luxem- bourg	95703
Compagnie de Sécurité S.A.H., Luxembourg	95686	Marc Blondeau (Luxembourg) S.A., Luxembourg	95684
Edeka International S.A., Luxembourg	95666	Matrix EPH, S.à r.l., Luxembourg	95693
Elettra Holdings, S.à r.l., Luxembourg	95682	Mattaris S.A., Luxembourg	95710
Elinea, S.à r.l., Luxembourg	95711	MD Immobilier, S.à r.l., Luxembourg	95706
Ellis and Hetherington Trust, S.à r.l., Luxembourg	95687	MNT, S.à r.l., Luxembourg	95668
Ernst & Young Services S.A., Münsbach	95683	Molling Patrick Agence, S.à r.l., Walferdange ...	95690
European Packaging, S.à r.l., Luxembourg	95669	Morgan Stanley Asset Management S.A., Sennin- gerberg	95684
Fairway S.A., Luxembourg	95707	MPM Luxembourg 2 (c), S.à r.l., Luxembourg ...	95685
Famer S.A., Luxembourg	95694	MSREF Turquie, S.à r.l., Luxembourg	95703
Financière William's, S.à r.l., Luxembourg	95699	MSREF V Investments, S.à r.l., Luxembourg	95703
Florenville Investments S.A., Luxembourg	95690	MSREF V Lorenzo Holding, S.à r.l., Luxembourg.	95702
Fortezza Parent, S.à r.l., Luxembourg	95692	Mühlenberg Immo S.A., Luxembourg	95699
Gest & Co S.A., Bertrange	95701	Mühlenberg Immo S.A., Luxembourg	95699
Gest & Co S.A., Bertrange	95701		
Gest & Co S.A., Bertrange	95701		
Gest & Co S.A., Luxembourg	95700		
Gest & Co S.A., Luxembourg	95700		
Gest & Co S.A., Luxembourg	95701		
Gest & Co S.A., Luxembourg	95701		
Giordano, S.à r.l., Luxembourg	95694		

Nelia Investments, S.à r.l., Luxembourg	95686	Smoky Hill, S.à r.l., Luxembourg	95693
Petro, S.à r.l., Luxembourg	95693	Sofibru S.A., Luxembourg	95703
Publifund, Sicav, Luxembourg	95702	Sombrero, S.à r.l., Luxembourg	95694
Pyramids Holding S.A., Luxembourg	95706	Taxilux-Littoral Auto, S.à r.l., Luxembourg	95704
Quinlan Private Golub (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach	95682	Thames Haven S.A., Luxembourg	95710
Rium Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg	95700	Thames, S.à r.l., Schuttrange	95667
Rodelux S.A.H., Luxembourg	95708	Thamesline S.A., Luxembourg	95709
Ronbeton S.A., Roeser	95682	Tootal Silk S.A., Luxembourg	95683
Rubus International, S.à r.l., Luxembourg	95684	Vermudo, S.à r.l., Luxembourg	95700
SELFA Valves & Fittings S.A., Lintgen	95667	Vlimmo International S.A.H., Luxembourg	95685
Sea Island Cotton, S.à r.l., Luxembourg	95690	Walferdange S.A., Luxembourg	95711
Seder S.A., Esch-sur-Alzette	95684	Watford S.A., Luxembourg	95709

EDEKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 11.066.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 mai 2006 que:

- La société DELOITTE S.A. ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093220.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

MALLORY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.407.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2006

Madame Elisabeth Antona, Monsieur Jean Faber et Madame Jeanne Piek ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 3 juillet 2006.

REVILUX S.A. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 3 juillet 2006.

Sont nommés administrateurs avec effet au 3 juillet 2006:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Est nommée commissaire aux comptes avec effet au 3 juillet 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Le siège social de la société est transféré du 15, boulevard Roosevelt au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091108.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

95667

CEODEUX LPG VALVES TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 43.594.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006, le mandat des administrateurs en place a été reconduit pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf;
- M. Marc Schaus, Directeur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange;
- M. Jos. Neyens, Administrateur, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090358.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SELFA VALVES & FITTINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 56.294.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale Ordinaire du 30 juin 2006 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005, les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une période d'un an et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf;
- M. Marc Schaus, administrateur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange;
- M^e René Faltz, avocat-avoué, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090374.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

THAMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 107.442.

—
EXTRAIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé WORLDGATE HOLDINGS LIMITED comme suit:

- de 38, Regeanas Street, CY-1010 Nicosia, Cyprus au 15, Agiou Pavlou, Agios Andreas, Nicosia, CY-1105 Cyprus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

BELVAUX NOMINEES LIMITED

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090393.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

**J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA) SAFETYKLEEN LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 108.925.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 août 2006

Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 17 août 2006:

- de nommer Monsieur Fred John Klopfer, demeurant professionnellement au 80, 2nd Ave Garwood, NJ01021, gérant de la société à partir d'aujourd'hui et ce pour une durée illimitée;
- que les comptes bancaires de la société ne fonctionnent que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA) SAFETYKLEEN LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090478.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA) M&H LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 108.932.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 août 2006

Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 17 août 2006:

- de nommer Monsieur Fred John Klopfer, demeurant professionnellement au 80, 2nd Ave Garwood, NJ01021, gérant de la société à partir d'aujourd'hui et ce pour une durée illimitée;
- que les comptes bancaires de la société ne fonctionnent que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA) M&H LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090484.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

MNT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 96.542.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg,

le 19 juin 2006

En remplacement des gérants démissionnaires, Messieurs Angelo De Bernardi et Federico Innocenti, sont nommés nouveaux gérants:

- Monsieur De Bernardi Alexis, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

- Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Pour extrait sincère et conforme

MNT, S.à r.l.

A. De Bernardi / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091734.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

EUROPEAN PACKAGING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.435.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

K. Segers / HALSEY, S.à r.l.

Gérante / Gérant

Signature / Signature

(095498.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

HD LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 118.723.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HUNTER DOUGLAS N.V., having its registered office at Curaçao, Netherlands Antilles and its office address at Piekstraat 2, 3071 EL Rotterdam, the Netherlands,

here represented by Mr Thierry Becker, attorney-at-law, with professional address at 1, allée Scheffer, Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on July 28, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. HUNTER DOUGLAS N.V. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of HD LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg incorporated on this day pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

2. The Sole Shareholder resolves:

i) to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty thousand Great Britain Pounds (GBP 20,000.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of eight thousand nine hundred and eighty Great Britain Pounds (GBP 8,980.-) divided into four hundred and forty nine (449) shares in registered form with a par value of twenty Great Britain Pounds (GBP 20.-) each, to twenty-eight thousand nine hundred and eighty Great Britain Pounds (GBP 28,980.-), by the issue of one thousand (1,000) new preferred equity stock certificates (the PESCs) in registered form with a par value of twenty Great Britain Pounds (GBP 20.-), with a share premium to be determined with reference to the value of the contribution on the date of the contribution;

ii) to subscribe and pay for the one thousand (1,000) PESCs issued by the Company as specified under item i) above, by means of a contribution in kind consisting of four thousand (4,000) shares, with a par value of EUR five (5.-), each free of all liens, charges and encumbrances, in HUNTER DOUGLAS FINANCE B.V., a private limited liability company having its official seat in Rotterdam, the Netherlands and its office address at Piekstraat 2, 3071 EL Rotterdam, the Netherlands, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce under the number 24129171 (HD B.V.), representing 100% of its issued share capital; the surplus between the value of the contribution in kind and the aggregate nominal value of the issued share being transferred to a share premium account of the Company;

It results from a certificate issued on July 28, 2006 by the management of HD B.V. that, as of the date of such certificate:

- HUNTER DOUGLAS N. V. is the full owner of all the issued shares of HD B.V. (the Shares), a private limited liability company having its official seat in Rotterdam the Netherlands and its office address at Piekstraat 2, 3071 EL Rotterdam, the Netherlands, (HD B.V.);

- the Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued share capital of HD B.V.;

- HD B.V. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on any of the Shares and none of the Shares is subject to any attachment;

- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

- according to the laws of the Netherlands, such shares are freely transferable, within the limits of the articles of association of H.D. BV;

- on July 28, 2006, the Shares are worth at least EUR 31,119,000.-, this estimation being supported by the attached balance sheet as of July 28, 2006. This amount to be converted in GBP at the rate determined on the date of the contribution.

The said certificate, and a copy of the balance sheet of HD B.V. as at July 28, 2006, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

3. To restate the articles of association of the Company to be worded as follows in order to reflect the above issuance of PESCs.

I. Form - Name - Registered office - Object -Duration

Art. 1. Form - Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name HD LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single Partner or the general meeting of Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which,

notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Partners.

II. Corporate Capital

Art. 5. Corporate Capital.

5.1. The Company's corporate capital is represented by four hundred and forty nine (449) ordinary shares in registered form with a par value of twenty Great Britain Pounds (GBP 20.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Partner and collectively to as the Ordinary Partners.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by one thousand (1,000) preferred equity stock certificates with a par value of twenty Great Britain Pounds (GBP 20.-) each (the PESCs), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs are hereinafter individually referred to as a PESC Partner and collectively to as the PESC Partners.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to twenty-eight thousand nine hundred and eighty Great Britain Pounds (GBP 28,980.-).

5.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for the PESCs (the PESCs Share Premium Reserve Account) in Great Britain Pounds (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESCs. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.5. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or, as the case may be, by the general meeting of partners of the Company, composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESC Partner is also an Ordinary Partner, he counts as one partner of the Company for the quorum requirements set forth by law.

General - Acquisition or redemption by the Company of Ordinary Shares and PESCs

5.6. The Company may acquire or redeem its Ordinary Shares and PESCs to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

Mandatory redemption or acquisition of the PESCs by the Company

5.7. To the extent permissible by law, on July 28, 2036 the Company must redeem or acquire all (but not some) of the PESCs remaining on issue on that date.

Optional redemption of the PESCs by the Company

5.8. Subject to article 5.9., the Company may redeem the PESCs with at least 6 calendar days prior written notice to each PESC Partner, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.9. (as the case may be).

Consideration payable to PESC Partner(s) on redemption or acquisition

5.9. The PESC Partner(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCs by the Company under article 5.7. or article 5.8., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

- (a) the PESC Investment Amount; and
- (b) the PESC Coupon Entitlement; and
- (c) the sum of the PESC Coupon Entitlements, for prior PESC Coupon Periods which have remained undistributed; and
- (d) any capital gains not yet distributed to the Sole Shareholder derived from the sale of the various notes owned by the company as issued by HUNTER DOUGLAS UK LIMITED and TURNILS UK LIMITED with a joint face value of twenty-one million forty five thousand Great Britain Pounds (GBP 21,045,000.-); less
- (e) any dividends declared but not yet paid to the PESC Partner(s) on the date the PESCs are redeemed or acquired by the Company under article 5.7. or article 5.8.

Art. 6. Indivisibility and transfer of Ordinary Shares.

6.1. Towards the Company, the Company's Ordinary Shares are indivisible, since only one owner is admitted per ordinary share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Ordinary Shares are freely transferable among partners of the Company, thus among PESC Partners and Ordinary Partners, or, if there is no more than one partner in the Company (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both), to third parties.

In case of plurality of partners of the Company, the transfer of Ordinary Shares to either non-Ordinary Partners or/and non PESC Partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

An Ordinary Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Art. 7. Indivisibility and transfer of PESCs.

7.1. Towards the Company, the Company's PESCs are indivisible, since only one owner is admitted per PESC. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.2. PESCs are freely transferable among partners of the Company, thus among PESC Partners and Ordinary Partners or, if there is no more than one partner in the Company (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both), to third parties.

In case of plurality of partners of the Company, the transfer of PESCs to either non-Ordinary Partners or/and non PESC Partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

A PESC transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Art. 8. Partners register. A register of the partners of the Company will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1. The Company is managed by a single manager or by a board of at least five members composed of managers A and managers B appointed by a resolution of the single partner of the Company (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute

a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s) of the Company. Subject to the exceptions described in 2.2, the single manager, or, as the case may be, a majority of the board of managers shall be resident in Luxembourg.

9.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners) fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners of the Company (be it PESC Partners or Ordinary Partners or both) or not, by the manager, or if there are more than one manager, by a majority of the board of managers of the Company comprising at least one Manager A.

Art. 11. Procedure.

11.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. All meetings of the board of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

11.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

11.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

11.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

11.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented (in person or by proxy). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast comprising at least the vote of one manager A. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

11.6. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile. However, only signatures of managers or proxies present in Luxembourg at the time of signing shall be valid for this purpose.

Art. 12. Representation.

12.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one manager A and two managers B or by the single signature of any manager with respect to all matters not exceeding five thousand Great Britain Pounds (GBP 5,000.-).

12.2 The Company shall also be bound toward third parties in all matters by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 10.2. of these Articles.

Art. 13. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1. The single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners of the Company.

14.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

14.3. Each partner may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the general meetings of partners of the Company.

Art. 15. Form - Quorum - Majority.

15.1. If there are not more than twenty-five partners of the Company (it being said that in case a person or entity is a PESC Partner and an Ordinary Shares Partner, this person or entity counts for one partner of the Company), the decisions of the partners of the Company may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners of the Company (both the PESC Partners and the Ordinary Partners) in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners of the Company owning more than half of the corporate capital.

15.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

15.4. In case a PESC Partner is also an Ordinary Partner, he counts as one partner of the Company for the quorum requirements set forth by law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art.16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Profit and Loss.

General

17.1. The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
 - (b) a PESC profit account (the PESC Profit Account); and
 - (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESC Profit Account),
- all to be kept in Great Britain Pounds (GBP).

Allocation of Losses

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners) shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

Allocation of Profits

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, include the PESC Coupon Entitlement, must be

- (i) first, aggregated with the sum of the PESC Coupon Entitlements, for prior PESC Coupon Periods which have remained undistributed; and
- (ii) thereafter, the total of such sums (the Total Net Earnings available for Distribution or TNED) must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1. in the following order:
 - (a) first, an amount corresponding to five per cent (5%) of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to ten per cent (10%) of the issued corporate capital of the Company; and
 - (b) second, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
 - (c) third, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
 - (d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the sum of the PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
 - (e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

Coupons

17.4. Subject to article 17.6., on each PESC Period End Date, the balance of the PESC Profit Account may be paid to the PESC Partner(s) as a dividend, calculated on the following basis:

- (a) in case of a final dividend: the balance of the PESC Profit Account (taking into account the reduction in the PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESC Partner);
- (b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESC Partner(s): the balance of the PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by Article 17.4. can only be made to the partners of the Company (comprising the PESC Partners and the Ordinary Partners) pursuant to a resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or a unanimous resolution of the general meeting of the partners of the Company where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the PESC Partner(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the PESC Profit Account.

17.6. To the extent permitted by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. Such advance payments on dividends shall be authorized by resolution of the board of managers signed in Luxembourg.

17.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or a resolution of the general meeting of partners of the

Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board of managers with respect to the same financial year.

17.8. Each partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

17.9. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

PESC Coupon Entitlement means 3 months GBP Libor + 55 basis points calculated on

(a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESCs on issue;

and

(b) the balance of the PESC Share Premium Reserve Account.

PESC Coupon Period means the period:

(a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and

(b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the PESC Coupon Period.

PESC Investment means 4,000 shares in the share capital of HD B.V.

PESC Investment Amount means the sum of:

(a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESCs on issue; and

(b) the balance of the PESC Share Premium Reserve Account; and

(c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the PESC Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

PESC Period End Date means:

(a) December 31 of each year occurring before the date specified in Article 5.7; and

(b) each date of redemption of the PESCs by the Company pursuant to Article 5.6 and Article 5.8; and

(c) each date of payment on the PESCs by the Company pursuant to Article 17.6,

or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

PESC Profit Account has the meaning given to it in Article 17.1.

PESC Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.4.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means July, 2006.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 17.1.

Period End Date means each PESC Period End Date.

Profit Accounts means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

Total Net Earnings available for Distribution» or «TNED» has the meaning given in Article 17.3.

Art. 18. Bank account. The bank account(s) of the Company will be located in Luxembourg.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners of the Company (partners meaning PESC Partners or/and Ordinary Partners), appointed by a resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or a resolution of the general meeting of partners of the Company (comprising the Ordinary Partners and the PESC Partners) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

19.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

19.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the PESC Partner(s), (i) the PESC Investment Amount, (ii) the PESC Coupon Entitlement, (iii) the sum of the PESC Coupon Entitlements, for prior PESC Coupon Periods which have remained undistributed and (iv) any capital gains not yet distributed to the Sole Shareholder derived from the sale of the various notes owned by the company as issued by Hunter Douglas UK Limited and Turnils UK Limited with a joint face value of twenty-one million forty five thousand Great Britain Pounds (GBP 21,045,000.-);

(b) second, to the Ordinary Partner(s), the paid up part on the Ordinary Shares;

(c) third, to the Ordinary Partner(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

19.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), to dissolve the Company. Where the single partner or the general meeting of the partners of the Company has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. Interest

20. Any PESC Coupon Entitlement due and not paid on any relevant payment date will carry interest at a rate of GBP LIBOR + 55 basis points beginning on and including any PESC Period End Date.

VIII. General provision

21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in HUNTER DOUGLAS N.V. contributing more than 65% (i.e. 100%) of the shares in HD B.V., a company incorporated in the European Union (the Netherlands), to a company incorporated in the European Union (Grand-Duchy of Luxembourg), the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital contribution exemption.

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 7,000.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mil six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

HUNTER DOUGLAS N.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Curaçao, Antilles Néerlandaises, ayant son siège social au 2 Piekstraat, 3071 EL à Rotterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Maître Thierry Becker, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. HUNTER DOUGLAS N.V. est l'associé unique (l'Associé Unique) de HD LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée ce jour suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Associé Unique décide:

i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit mille neuf cent quatre vingt livres sterling (GBP 8.980,-) divisé en quatre cent quarante neuf (449) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune à vingt huit mille neuf cent quatre vingt livres sterling (GBP 28.980,-) par l'émission de mille (1.000) nouveaux certificats de parts privilégiées (les PESCs) d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) émises avec une prime d'émission à déterminer en prenant comme référence la valeur de l'apport à la date de l'apport.

ii) de souscrire et payer mille (1.000) PESC émis par la Société comme spécifié sous le point i) ci-dessus, par le biais d'une contribution en nature consistant en quatre mille (4.000) parts, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5), chacune libre de tout lien ou charge quelconque dans HUNTER DOUGLAS FINANCE B.V., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas et son siège social au 2 Piekstraat, 3071 EL à Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 24129171 (HD B.V.), représentant 100% de son capital social; le surplus entre la valeur de l'apport et le montant global de la valeur nominale des parts sociales émises étant transféré à un compte prime d'émission;

Il résulte d'un certificat émis le 28 juillet 2006 par la gérance de HD B.V. que, à la date dudit certificat:

- HUNTER DOUGLAS N.V. est le seul propriétaire de toutes les parts de HD B.V. (les Parts), une société à responsabilité limitée ayant son adresse officielle à Rotterdam, Pays-Bas et son siège social au 2 Piekstraat, 3071 EL à Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 24129171 (HD B.V.);

- les Parts sont entièrement libérées et représentent 100% du capital social de HD B.V.;

- HD B.V. est l'unique propriétaire des Parts et a tout pouvoir de disposer des Parts;

- les Parts ne sont pas gagées ou grevées d'un usufruit; il n'existe aucun droit pour acquérir quelque gage ou usufruit que ce soit sur les Parts et aucune Part ne fait l'objet d'une saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou tout autre droit permettant à une personne de demander le transfert des Parts à son profit;

- conformément au droit néerlandais, ces parts sociales sont libres cessibles conformément statuts de H.D B.V.;

- le 28 juillet 2006, la valeur des Parts s'élève au moins à 31.119.000,- euros, cette estimation étant basé sur le bilan annexé du 28 juillet 2006. Ce montant doit être converti en livres sterling anglaises au taux déterminé lors de l'apport.

Ledit certificat ainsi que la copie du bilan de HD B.V au 28 juillet 2006, après avoir été signé ne varietur par le représentant et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

3. de modifier les Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante afin de refléter l'émission de PESC ci-dessus.

I. Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Social - Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination HD LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est représenté par quatre cent quarante neuf (449) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune (les Parts Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont défini(s) ci-après, individuellement l'Associé Ordinaire et collectivement les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social est aussi représenté par mille (1.000) certificats de parts privilégiées d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacun (les PESC), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC est/sont défini(s) ci-après, individuellement l'Associé PESC et collectivement les Associés PESC.

5.3. La totalité du capital social s'élève à vingt huit mille neuf cent quatre vingt livres sterling (GBP 28.980,-).

5.4. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les PESC (Le Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC) en livres sterling (GBP), et il sera enregistré dans ce compte, le montant ou la valeur de toutes primes libérées sur les PESC. Les montants ainsi enregistrés dans ce Compte de Réserve de Prime d'Emission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.5. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire le deux) ou, en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires, délibérant comme en matière de modification des Statuts. Dans le cas où un Associé PESC est aussi un Associé Ordinaire, il comptera en tant qu'un seul associé de la Société pour le quorum requis prévu par la loi.

Général - Acquisition ou rachat par la Société de Parts Sociales Ordinaires ou de PESCs

5.6. La Société pourra acquérir ou racheter ses Parts Sociales Ordinaires et PESCs dans les limites établies par les présents Statuts sur base des montants disponibles pour distribution en conformité avec l'article 17.3.

Rachat ou acquisition obligatoire des PESCs par la Société

5.7. Dans les limites permises par la loi, au 28 juillet 2036, la Société devra racheter ou acquérir tous (et pas seulement une partie) les PESCs encore émis à cette date.

Rachat optionnel des PESCs par la Société

5.8. Sous réserve de l'article 5.9, la Société pourra racheter les PESCs sur notification écrite d'au moins 6 jours à chaque Associé PESC, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable sur les calculs tels que requis par l'article 5.9. (le cas échéant).

Rémunération payable aux Associés PESC en cas de rachat ou d'acquisition

5.9. Les Associés PESC, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de leurs PESCs par la Société conformément à l'article 5.7. ou l'article 5.8., auront droit à une somme d'un montant équivalent au:

- (a) Montant d'Investissement PESC; et
- (b) le Coupon PESC; et
- (c) la somme des Coupons PESC, pour les précédentes Périodes de Coupons PESC qui n'auront pas été distribués; et
- (d) tous gains de capital non encore distribués à l'Associé Unique dérivé de la vente de différentes obligations détenues par la Société comme émises par HUNTER DOUGLAS UK LIMITED and TURNILS UK LIMITED avec une valeur faciale commune de vingt-et-un millions quarante cinq mille livres sterling anglaises (GBP 21.045.000,-); moins
- (e) tous les dividendes déclarés mais non encore payés à(aux) Associé(s) PESC à la date à laquelle les PESCs sont rachetés ou acquis par la Société conformément aux articles 5.7. ou 5.8.

Art. 6. Indivisibilité et transfert de Parts Sociales Ordinaires.

6.1. Envers la Société, les Parts Sociales Ordinaires de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale Ordinaire est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les Parts Sociales Ordinaires sont librement cessibles entre associés de la Société, entre Associé PESC et Associé Ordinaire, ou, si il n'y a pas pluralité d'associé dans la Société (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux), à des tiers.

En cas de pluralité d'associés de la Société, la cession de Parts Sociales Ordinaire à des non Associés Ordinaires et/ou à des non Associés PESC n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés de la Société (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales Ordinaire n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 7. Indivisibilité et transfert des PESCs.

7.1. Envers la Société, les Parts Sociales PESC de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale PESC est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.2. Les Parts Sociales PESC sont librement cessibles entre associés de la Société, entre Associé PESC et Associé Ordinaire, ou, si il n'y a pas pluralité d'associé dans la Société (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaires voire les deux), à des tiers.

En cas de pluralité d'associés de la Société, la cession de Parts Sociales PESC à des non Associés Ordinaires et/ou à des non Associés PESC n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés de la Société (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales PESCs n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 8. Registre des associés. Un registre des associés de la Société est conservé au siège social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi et peut être consulté par chacun des associés sur requête.

III. Gestion - Representation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants d'au moins cinq membres composé de gérants A et gérants B nommés par une résolution de l'associé unique de la Société (qui peut également être un associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou l'assemblée générale des associés de la Société (composé d'associés PESC ou d'associés Ordinaires), laquelle fixera la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront un conseil de gérance. Lesdits gérants ne sont pas nécessairement des associés de la Société. Sauf exceptions décrites à l'article 2.2, le gérant unique, ou le cas échéant, une majorité du conseil de gérance, doit être résident au Luxembourg.

9.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou à l'assemblée générale des associés de la Société (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaire) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du

conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou non, par le gérant, en cas de pluralité de gérants, par la majorité du conseil de gérance de la Société comprenant au moins un gérant A.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toutes les assemblées du conseil de gérance devront se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

11.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

11.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

11.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

11.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée (en personne ou par procuration). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix comprenant au moins le vote d'un gérant A. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie. Cependant, seules les signatures des gérants ou mandataires présents à Luxembourg au jour de la signature seront valables pour ceci.

Art. 12. Représentation.

12.1. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et de deux gérants B ou par la seule signature de tout gérant pour toute affaire ne dépassant pas cinq mille livres sterling (GBP 5.000.-).

12.2. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe simple de toutes personnes à qui aura été valablement délégué tel pouvoir conformément à l'article 10.2. de ces Statuts.

Art. 13. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

14.1. L'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés de la Société.

14.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

14.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.

15.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés de la Société (étant entendu que si une personne ou une entité est un Associé PESC et un Associé Ordinaire, cette personne ou entité compte pour un associé de la Société), les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé de la Société (les Associés PESC et les Associés Ordinaires) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

15.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés de la Société détenant plus de la moitié du capital social.

15.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

15.4. Si un Associé PESC est aussi un Associé Ordinaire, il compte en tant qu'un seul associé de la Société dans le quorum requis prévu par la loi.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

16.3. Tout associé (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Profits et pertes.

Général

17.1. La Société devra maintenir:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits de PESC (le Compte de Profits PESC); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC), qui seront tous en livres sterling (GBP).

Affectation des pertes

17.2. Les pertes de la Société reprises dans le compte des bénéfices et des pertes, tel qu'adopté par l'assemblée générale des Associés, devront être affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, sur le Compte Général de Profits, dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant après l'opération prévue par le paragraphe (a) sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PESC dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) troisièmement, le solde restant après les opérations prévues par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

Affectation des bénéfices

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter conformément à la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société, pour clarification, en incluant les Coupons PESC doit:

- (i) premièrement, être majoré du montant des Coupons PESC pour les précédentes Périodes de Coupons PESC qui n'ont pas été distribuées; et
- (ii) par la suite, le total de ces sommes (le Montant Total Net disponible pour des Distributeurs ou TNED) sera affecté aux Comptes de Profits dont il est question à l'article 17.1. dans l'ordre suivant:
 - (a) premièrement, un montant correspondant à cinq pour cent (5%) des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société; et
 - (b) deuxièmement, pour n'importe quelle année sociale, les montants équivalents aux Coupons PESC qui n'auront pas été pleinement affectés au Compte de Profits de PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, seront affectés au Compte de Profits PESC; et
 - (c) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons PESC qui auront été affectés au Compte de Profits PESC et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits PESC; et
 - (d) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent aux Coupons PESC sera, pour l'exercice concernée, affecté au Compte de Profits PESC; et
 - (e) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (a) à (d) inclusivement sera affecté au Compte Général de Profits.

Coupons

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Fin de Période PESC, le solde du Compte de Profits PESC sera payé aux Associés PESC comme un dividende, calculé comme suit:

- (a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (tenant compte de la réduction du fait d'avances sur paiement de dividendes faits à l'Associé PESC);
- (b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé sur la présomption que le jour calendrier immédiatement précédant la Fin de Période PESC prévue pour le PESC est la fin d'une année sociale.

17.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par 17.4. peut seulement être faite aux Associés comprenant les Associés PESC et les Associés Ordinaires suite à une résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou Associé Ordinaire voire les deux) ou suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des associés de la Société où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, pour autant que de besoin, que les Associés PESC ne seront en droit de recevoir que les seules distributions effectuées à partir du Compte de Profits PESC.

17.6. Dans les limites permises par la loi, le conseil de gérance peut effectuer un versement d'acomptes sur dividendes. Ce versement d'acomptes sur dividendes devra être autorisé par une résolution du conseil de gérance signée à Luxembourg.

17.7 Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou Associé Ordinaire voire les deux) ou de l'assemblée générale des Associés (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires), en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le Conseil d'Administration pour la même année sociale.

17.8 Chaque associé (qui peut être un Associé PESC ou Associé Ordinaire voire les deux) qui est autorisé à recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur les dividendes peut décider que ledit dividende peut être accumulé et payé à une date ultérieure.

17.9. Les mots suivants écrits en majuscules dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Coupon PESC signifie 3 mois GBP Libor + 55 points calculés sur

- (a) la valeur nominale de chaque PESC multiplié par le nombre de PESC émis;

et

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC. Période de Coupon PESC signifie la période:

(a) commençant à (et comprenant) la Date de Commencement ou une Fin de Période PESC; et

(b) finissant à (mais sans comprendre) la Fin de Période PESC; et basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC.

Investissement PESC signifie 4,000 parts du capital social de HD B.V.

Montant de l'Investissement PESC signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESCs en circulation; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC; et

(c) par rapport à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESC en raison de profits insuffisants lors d'exercices sociaux précédents ou qui ont été affectés au Compte de Profits PESC mais retirés du fait d'affectation de pertes.

Fin de Période PESC signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.7.;

(b) chaque date de rachat des PESCs par la Société conformément à l'article 5.6. et l'article 5.8.; et

(c) chaque date de paiement sur les PESCs par la Société en vertu de l'article 17.6,

ou si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Fin de Période PESC finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC a le sens précisé à l'article 17.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC a le sens précisé à l'article 5.4.

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de commencement signifie juillet 2006.

Compte de Réserve Légale a le sens précisé à l'article 17.1.

Fin de Période signifie chaque Fin de Période PESC.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits PESC et le Compte Général de Profits.

Montant Total Net disponible pour Distribution ou TNED a le sens précisé à l'article 17.3.

Art. 18. Bank account. Le(s) compte(s) bancaires de la Société sera (ont) situé(s) au Luxembourg.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non (associé signifiant associé PESC et/ou Associé Ordinaire), nommés par résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou par résolution de rassemblée générale des associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé (s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2. Les Statuts conserveront leurs effets pendant la durée de la liquidation.

19.3. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

(a) premièrement, aux Associés PESC, (i) le Montant d'Investissement PESC, (ii) le Coupon PESC, (iii) la somme des Coupons PESC, pour les premières Périodes de Coupons PESC qui resteront non distribués et (iv) tous gains de capital pas encore distribués à l'Associé Unique dérivé de la vente de différentes obligations détenues par la Société comme émises par HUNTER DOUGLAS UK LIMITED and TURNILS UK LIMITED avec une valeur faciale commune de vingt-et-un millions quarante cinq mille livres sterling (GBP 21.045.000,-);

(b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires, la part libérée sur ces Parts Ordinaires;

(c) troisièmement, aux Associés Ordinaires, le solde restant après les distributions conformément aux alinéas (a) et (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux Parts Sociales qu'elle détient.

19.4. Après que la liquidation ait été terminée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée pour cette mission dans la résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) prononçant la dissolution de la Société. Si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

VII. Interets

20. Tout Coupon PESC dû et non payé lors de toute date de paiement portera intérêt à un taux de GBP LIBOR + 55 commençant et incluant toute Fin de Période PESC

VIII. Disposition Générale

21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Dans la mesure où l'apport consiste dans l'apport par HUNTER DOUGLAS N.V. de parts sociales qui représentent plus de 65% du capital social de HD B.V. (in specie 100%), une société constituée dans l'Union européenne (aux Pays-Bas), à une société constituée dans l'Union européenne (au Grand-Duché de Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Becker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 25, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

P. Frieders.

(092570.3/212/759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

HD LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 118.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

P. Frieders.

(092571.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.470.

Le bilan au 30 avril 2006, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

(091795.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

GROENGROND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.474.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 21 août 2006

L'Assemblée a été informée du décès de Monsieur Norbert Theisen et constate et accepte la démission de Madame Léa Bausch.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Mademoiselle Ludivine Rockens, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les deux nouveaux administrateurs ainsi nommés, termineront les mandats accordés à leurs prédécesseurs, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093115.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

QUINLAN PRIVATE GOLUB (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 102.423.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08123, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091799.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

RONBETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 38.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06590, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour RONBETON S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091823.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

INSTITUT DE BEAUTE BEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7346 Steinsel, 36, An de Bongerten.
R. C. Luxembourg B 109.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06575 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour INSTITUT DE BEAUTÉ BEAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091826.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ELETTRA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 101.908.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises extraordinairement le 5 juillet 2006

L'Associé unique de ELETTRA HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée;
- de nommer M. Hans van de Sanden, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée;
- de nommer M. Dominic Barbour, ayant son adresse professionnelle au 15-17 King Street, London SW1 6QU, United Kingdom, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093255.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 57.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO- BT06578, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091828.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CENTRAL'POISSONNERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 11.468.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de CENTRAL'POISSONNERIE

FIDUPLAN S.A.

Signature

(091830.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ERNST & YOUNG SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 69.847.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 20 juin 2006 que M. Kenneth Hay a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093136.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

TOOTAL SILK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.186.

Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 22 août 2006

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 août 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la Société WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommée aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOOTAL SILK S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093240.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

SEDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.716.

Je vous informe par la présente de ma démission du poste d'administrateur-délégué de la société SEDER S.A.
Cette démission prend acte à compter de ce jour.

Fameck, le 5 juin 2006.

F. Hemono.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093144.2///11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.739.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 17 août 2006 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093153.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

RUBUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 330.725,-.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 117.513.

EXTRAIT

KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), Limited Partnership, ayant son siège social au 9 West, 57th Street Suite, New York, NY-10019, Etats-Unis d'Amérique, a transféré le 30 juin 2006, cent trente-quatre (134) parts sociales, de valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) de la Société, à THE NORTHWESTERN MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY, ayant son siège social au 720 East Wisconsin avenue, Milwaukee, WI 53202-4797, Etats-Unis d'Amérique.

Pour RUBUS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093167.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.193.

EXTRAIT

Monsieur Jacques Elvinger a démissionné du conseil d'administration de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2003.
Par décision du conseil d'administration, Madame Francine Keiser a été nommée administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jacques Elvinger.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093191.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

MPM LUXEMBOURG 2 (C), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 88.866.

—
RECTIFICATIF

Cette version remplace la version déposée antérieurement

Il résulte d'un contrat de cession des parts sociales, signé en date du 30 juin 2006 que:

- la société DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l. a transféré à la société MPM MIRABELLE, GmbH les 800.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société;

L'actionnariat de la Société se compose désormais de la façon suivante: MPM MIRABELLE, GmbH détient 800.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(093194.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 77.735.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 8 août 2006

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de KPMG AUDIT, une société ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.590.

- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour 200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l.

D. Dostert

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093242.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

VLIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 45.279.

—
Veuillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Monique Juncker, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour VLIMMO INTERNATIONAL S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090657.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

95686

**CLERC, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 92.376.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2006

Le siège social de la société est changé à compter de ce jour du 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 au 21, boulevard Grande-Duchesse charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(090598.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

NELIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.889.

—
Sur décision de l'Associé unique prise en date du 10 août 2006, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour NELIA INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090677.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.470.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 août 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093236.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

ELLIS AND HETHERINGTON TRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 101.884.

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 16 août 2006 que:

- Monsieur Daan den Boer, né le 3 août 1966 à Ede, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme nouveau gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Peter Bun, gérant démissionnaire;

- Le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour ELLIS AND HETHERINGTON TRUST, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090685.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ATMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 118.775.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1.- La société CATONY INC, une société avec siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2.- La société SAGAMORE CO, société des Iles de Niue, avec siège social au N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box & num; 71, Alofi, Niue (Iles de Niue),

toutes deux ici représentées par Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg,

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siege - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATMAN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, marques et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société CATONY INC, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- La société SAGAMORE CO, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011.

1.- Maître Lex Thielen, demeurant professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

2.- Madame Magalie Hilcher, secrétaire, demeurant à F-57525 Talange, 4, rue de la Fontaine née à Algrange (France) le 5 janvier 1978.

3.- La société anonyme SARAH S.A. avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen (R.C.S. Luxembourg N° B 46.797)

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2011:

La société SGI, SAINT GERANT INVESTISSEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, (R.C.S. Luxembourg N° B 87.458).

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire Paul Decker, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Thielen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 155S, fol. 14, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Maître Paul Decker empêché son confrère Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Luxembourg-Eich, le 29 août 2006.

M. Decker.

(092536.3/206/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

FLORENVILLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.031.

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 7 août 2006 que Madame Anja Lenaerts a démissionné de sa fonction d'administrateur et que l'administrateur suivant a été nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire:
- Monsieur Daan den Boer, né le 3 août 1966 à Ede, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour FLORENVILLE INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090700.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SEA ISLAND COTTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.129.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 21 juillet 2006

Suite à la démission de Monsieur Peter Bun de sa fonction de gérant avec effet au 9 mars 2006, le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Bertil Hansson,
- Monsieur Carl Speecke,
- Monsieur Benoit Nasr.

La durée des mandats des gérants est illimitée.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour SEA ISLAND COTTON, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090701.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

MOLLING PATRICK AGENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7253 Walferdange, 6, lwwert dem Geierpad.
R. C. Luxembourg B 118.726.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept août.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Patrick Molling, employé privé, demeurant à L-7253 Walferdange, 6, lwwert dem Geierpad,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de MOLLING PATRICK AGENCE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Walferdange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique Monsieur Patrick Molling.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille six.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) le minimum fixé par la loi prévu pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existent seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale:

1) se désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances;

2) déclare que l'adresse de la société est fixée à L-7253 Walferdange, 6, Iwwert dem Geierpad.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Molling, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 18 août 2006, vol. 437, fol. 97, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 août 2006.

U. Tholl.

(091854.3/232/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

95692

ITALFONDIARIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 114.819.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés du 27 juillet 2006 que:

- Monsieur Luc Hansen, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B;
- Monsieur Jean-Paul Frisch, conseiller en opérations financières, demeurant au 12, rue des Romains, L-4974 Dippach, est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée;
- Monsieur Riccardo Rosati, company director, demeurant professionnellement au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090714.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FORTEZZA PARENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 112.379.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés du 27 juillet 2006 que:

- Monsieur Luc Hansen, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B;
- Monsieur Jean-Paul Frisch, conseiller en opérations financières, demeurant au 12, rue des Romains, L-4974 Dippach, est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée;
- Monsieur Riccardo Rosati, company director, demeurant professionnellement au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090720.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

B.D.C.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 16, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 89.327.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2005

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1338 Luxembourg, rue du Cimetière, 16.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

B.D.C.C., S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090723.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

B.D.C.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 16, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 89.327.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Signature.

(090721.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

MATRIX EPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 117.647.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société, daté du 20 juin 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 20 juin 2006, MATRIX EUROPEAN PORTFOLIO LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à One Jermyn Street, London SW1Y 4UH Royaume-Uni, a transféré l'intégralité de ses parts sociales à MATRIX EPH LLC, société régie par le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Etats-Unis d'Amérique.

Ainsi, les cinq cents parts sociales de la Société appartiennent désormais à MATRIX EPH LLC, sus-mentionnée.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

H.-P. Schut

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090724.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

PETRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 55.050.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 114.213.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer, en outre, que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,

- M. Alan Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090725.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SMOKY HILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 111.205.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 28 juillet 2006

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 28 juillet 2006, les parts de la société ont été transférées comme suit:

- 125 parts sociales transférées de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.974 et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, à CASEYVILLE LIMITED, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 92869 et ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Les parts dans la société sont désormais réparties comme suit:

CASEYVILLE LIMITED 125 parts

Luxembourg, le 9 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090800.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SOMBRERO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 338.425,-.
Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 114.209.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer, en outre, que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,
- M. Alan Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090727.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

GIORDANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 102.925,-.
Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 114.210.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer, en outre, que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,
- M. Alan Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090731.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FAMER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 118.765.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- AGIR I&S LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à GB-Londres, 227 Falloden Way, ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 mai 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FAMER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelle, quoiqu'il en soit, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- AGIR L&S LIMITED, prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 - 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Matti Harkko, directeur de société, né à Helsinki (Finlande), le 12 décembre 1949, demeurant à 53100 Lappeenranta (Finlande), Valtakatu 54, Eclax Oy,
 - b) Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,
 - c) Monsieur Patrick Houbert, juriste, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 5 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
 - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
MRM CONSULTING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.911.
 - 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.
 - 5.- Est nommé administrateur-délégué:
Monsieur Matti Harkko, prénommé.
 - 6.- Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
- Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the third day of August.

Before Us Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

- 1.- AGIR L&S LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office in GB-London, 227 Falloden Way,
here represented by Mr Patrick Meunier, company manager, residing professionally in L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,
by virtue of a proxy under private seal given on 29 May 2006,
which proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities,
 - 2.- Mr Patrick Meunier, previously named.
- Said appearing parties, represented as stated hereabove, have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of FAMER S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors, or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

A delegate of the board may be named for the first time by the extraordinary general meeting, following the incorporation of the company.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporations's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Thursday of the month of June at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and six.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and seven.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- AGIR I&S LIMITED, previously named, nine hundred and ninety-nine shares	999
2.- Mr Patrick Meunier, previously named, one share.	1
Total: one thousand shares	1,000

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,750.00).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Matti Harkko, company manager, born in Helsinki (Finland), on 12 December 1949, residing in 53100 Lappeenranta (Finland), Valtakatu 54, Eclex Oy,

b) Mr Patrick Meunier, company manager, born in Paris (France), on 9 May 1960, residing professionally in L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

c) Mr Patrick Houbert, jurist, born in Rose Hill (Mauritius), on 5 January 1976, residing professionally in L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

3) Has been appointed auditor:

MRM CONSULTING S.A., «société anonyme», having its registered office in L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 56.911.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and twelve.

5) Has been appointed delegate of the board:

Mr Matti Harkko, previously named.

6) The registered office of the company is established in L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29CS, fol. 29, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

E. Schlessler.

(092430.3/227/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

FINANCIERE WILLIAM'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 97.597.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société datées du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer, en outre, que leur adresse professionnelle est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090754.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

HEALTHPOINT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 101.206.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer, en outre, que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.,
- M. Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090757.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

MUHLENBERG IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 117.504.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de ma décision de démissionner des fonctions d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

M^e A. Lorang.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092146.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

MUHLENBERG IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 117.504.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de ma décision de démissionner des fonctions d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

P. IMMO CONCEPT, S.à r.l.

M^e A. Lorang

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092145.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

RIUM CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 99.861.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer, en outre, que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090758.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

VERMUDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.250.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 114.212.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer, en outre, que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,

- M. Alan Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090764.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

GEST & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 70.505.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(092179.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

GEST & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 70.505.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(092177.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

95701

GEST & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 70.505.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(092175.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

GEST & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 70.505.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(092174.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

GEST & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.505.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(092172.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

GEST & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.505.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(092169.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

GEST & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.505.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(092166.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 112.722.

—

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer, en outre, que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,
- M. Alan Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090765.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

HOSPITALITY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 99.305.

—

Extrait des résolutions prises par le gérant de la Société, datées du 3 juillet 2006

Le gérant de la Société a décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Le gérant de la Société fait remarquer, en outre, que son adresse professionnelle est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090772.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

PUBLIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 45.063.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006 a décidé de ratifier la cooptation à la fonction d'administrateur de Madame Wilmet en remplacement de Monsieur Luttgens, démissionnaire en date du 26 janvier 2006.

L'Assemblée a ensuite renouvelé les mandats de Madame Wilmet, de Messieurs Bechet, Maldague et Hamelink ainsi que de DEXIA ASSET MANAGEMENT, LUXEMBOURG. Dès lors, le conseil se compose comme suit:

- Madame Maryse Wilmet, Coordinateur Product Manager Gestion Court Terme, DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles;
- Monsieur Marc-André Bechet, Member of the Executive Committee, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
- Monsieur Vincent Hamelink, Global Head of FIXED INCOME MANAGEMENT - DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves Maldague, Président du Comité de Direction et Administrateur-Délégué, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- DEXIA ASSET MANAGEMENT, LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée a également décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour PUBLIFUND, Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093003.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

MSREF TURQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 117.220.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer, en outre, que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- Michel van Krimpen,
- Thijs van Ingen.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090775.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

MSREF V INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 110.652.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090777.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

MANDO (LUXEMBOURG) HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 99.534.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer, en outre, que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090778.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SOFIBRU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.462.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(091882.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 103.399.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de l'actionnaire commandité datées du 17 juillet 2006

Les membres du conseil de gérance de CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., agissant en qualité d'actionnaire commandité de CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A. («la société»), ont décidé ce qui suit, la résolution prenant effet au 1^{er} novembre 2005:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2005;

Luxembourg, le 10 août 2006.

M. Torbick

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05875. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(090790.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 101.999.

Extrait des résolutions datées du 17 juillet 2006

Les membres du conseil de gérance de CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l. («la société»), ont décidé ce qui suit, la résolution prenant effet au 1^{er} novembre 2005:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2005.

Luxembourg, le 10 août 2006.

M. Torbick

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05867. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(090797.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

TAXILUX-LITTORAL AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1518 Luxembourg, 2, rue Comte Joseph de Ferraris.

R. C. Luxembourg B 64.033.

Par la présente l'associé unique prend la résolution de transférer l'adresse de la société sur la même commune comme suit:

Ancienne adresse du siège social, L-2124 Luxembourg 113, rue des Maraîchers.

Nouvelle adresse du siège social, L-1518 Luxembourg 2, rue Comte Joseph de Ferraris.

Nous vous prions d'en prendre acte et d'actualiser dès lors les données relative au siège TAXILUX-LITTORAL AUTO dans vos fichiers comme suit:

Nouvelle adresse du siège social, L-1518 Luxembourg 2, rue Comte Joseph de Ferraris.

Luxembourg le 25 août 2006.

F. Tchantchou

L'associé unique et gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07724. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(091355.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

CHATEAU DE BEGGEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

H. R. Luxemburg B 4.652.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 31. Juli 2006

Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, die am 31. Juli 2006 in Luxemburg stattfand, ergibt sich:

1) Die Mitglieder des Verwaltungsrats, Frau Muriel Morettini und Herr Benoît David sind von ihrem Mandat als Mitglieder des Verwaltungsrates zurückgetreten, die Generalversammlung nimmt ihren Rücktritt an;

- 2) die ausserordentliche Generalversammlung ernennt
- a. Herrn Dr. Michael Leo Marx, Geschäftsführer, geboren am 22. März 1954 in Saarbrücken, Deutschland, wohnhaft in Seligenstadt Klein-Welzheim, Deutschland, Im Grundgewann 18 und
 - b. Herrn Dirk Wehinger, Geschäftsführer, geboren am 14. Juni 1966 in Wesel, Deutschland, wohnhaft in Stuttgart Sillenbruch, Deutschland, Erdbeerweg 9
- zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats. Die Mitglieder des Verwaltungsrats beenden die Mandate ihrer Vorgänger, die anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 befindet, enden;
- 3) Der Kontenkommissar, Frau Colette Mosser, tritt von ihrem Mandat als Kontenkommissar der Gesellschaft zurück, die Generalversammlung nimmt ihren Rücktritt an;
- 4) Die ausserordentliche Generalversammlung ernennt die Gesellschaft BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. mit Gesellschaftssitz in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, RCSL B 71.178 zum Kontenkommissar. Das Mandat des Kontenkommissars endet anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 befindet;
- 5) Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt nach 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg.
Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091360.9//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

CHATEAU DE BEGGEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2132 Luxemburg, 24, avenue Marie-Thérèse.
H. R. Luxemburg B 4.652.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 31. Juli 2006

Aus dem Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 31. Juli 2006 ergibt sich:

- 1) Das geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) Herr Eric Everard tritt von seinem Mandat als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied zurück und bleibt Mitglied des Verwaltungsrats;
- 2) Die Gesellschaft wird zukünftig durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder vertreten. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091360.10//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

HOLDING DE FINANCEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxemburg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxemburg B 37.746.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06715, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Signature.

(091850.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

HOLDING DE FINANCEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxemburg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxemburg B 37.746.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06713, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Signature.

(091848.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

95706

MD IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 116.676.

Il résulte d'une décision du gérant unique en date du 31 juillet 2006 que:

Le siège de la Société a été transféré à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091573.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

BAUCO, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.822.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAUCO, G.m.b.H.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(091833.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

PYRAMIDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 103.192.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 11 août 2006 au 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La réduction du nombre d'Administrateurs de la Société au 3 membres, selon l'article 5 des Statuts Coordonnés, est approuvée;

- La démission de EUROLEX MANAGEMENT S.A. en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;

- La démission de M. Matthijs Bogers en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;

- La démission de M. Arturo Keller Torres en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;

- La démission de Mme Ana Ingrid Keller Wurtz en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;

- La nomination de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.263, en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec un mandat valable jusqu'à l'assemblée Générale Annuelle de 2010;

- La nomination de LUXROYAL MANAGEMENT S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.636, en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec un mandat valable jusqu'à l'assemblée Générale Annuelle de 2010;

- La nomination de UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.264, en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec un mandat valable jusqu'à l'assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 23 août 2006.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093160.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

95707

IXOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.916.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07905, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour IXOS HOLDING S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

(091918.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

FAIRWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg.
R. C. Luxembourg B 103.591.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAIRWAY S.A.
FIDUPLAN S.A.
Signature

(091838.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CAPITAL FINANCIAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 106.025.

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITAL FINANCIAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.025, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 557 du 9 juin 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1292 du 4 juillet 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne). L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la date d'échéance du capital autorisé pour la porter au 31 décembre 2006.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prolonger la date d'échéance du capital autorisé de la société au 31 décembre 2006.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer dans l'article 6, paragraphe 6.3 la date d'échéance «15 octobre 2006» par la date «31 décembre 2006».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2006, vol. 537, fol. 60, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(091624.2/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

RODELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 42.384.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07918, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour RODELUX S.A.

J. Claeys

Administrateur

(091922.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

LAUBACH CONTAINERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R. C. Luxembourg B 105.948.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 août 2006 que Monsieur Robert Laubach, administrateur de sociétés, demeurant à L-9283 Diekirch, 23 Promenade de la Sûre a été nommé comme gérant supplémentaire de LAUBACH CONTAINERS, S.à r.l.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092000.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

BOLINAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.312.

Messieurs Roger Caurla, maître en droit, L-Mondercange, Serge Thill, consultant, L-Sanem et Alain Vasseur, consultant, L-Holzem, ont démissionné de leur poste d'administrateur, avec effet au 8 août 2006.

La société HIFIN S.A., société anonyme, 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 8 août 2006.

Le domicile de la société BOLINAS S.A., établi à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, a été dénoncé en date du 8 août 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093212.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

95709

ARKOL IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 103.484.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Signature.

(092060.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ARKOL IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 103.484.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Signature.

(092062.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

THAMESLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 98.594.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} août 2006

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet au 7 septembre 2005.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au poste d'administrateur de la société avec effet au 7 septembre 2005.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D.Hartmann.

(092079.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

WATFORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.
R. C. Luxembourg B 33.595.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 16 août 2006 que:

- Maître Charles Duro, avocat, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Maître Lydie Lorang, avocat, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle et Maître Marianne Goebel, avocat, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012;

- La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093223.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

95710

THAMES HAVEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.
R. C. Luxembourg B 92.721.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006

M. Freddy Bracke et Mme Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs.
M. Camille Cigrang demeurant Parkside - Dene Park, Shipbourne Road, Tonbridge Kent TN11 9NS (U.K.) est nommé comme nouvel administrateur.
Mme Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.
Tous les mandats viendront à échéance à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Certifié conforme
A.-M. Grieder / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D Hartmann.

(092178.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ANZIO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.630.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 août 2006

Présents: Freddy Bracke, Administrateur;
Anne-Marie Grieder, Administrateur.

La séance est ouverte au 9 heures avec comme point à l'ordre du jour:

1. Nomination d'un nouvel administrateur:

- Suite au décès de Monsieur Norbert Theisen le 23 juin 2006 et conformément à l'article 51 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil décide de nommer en remplacement aux fonctions d'administrateur, Mlle Els Colans, demeurant Oxdonkstraat 65, B-1880 Kapelle-op-den-Bos. Elle pourra engager valablement la société, tant en gestion qu'en disposition, en signant conjointement avec un autre administrateur. Mlle Els Colans achèvera le mandat de M. Norbert Theisen qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Cette décision sera pour la bonne règle soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée au 9.30 heures.

A.-M. Grieder / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093076.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

MATTARIS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.367.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 juillet 2006

5. Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de renouveler avec effet au 15 juin 2006 les mandats d'Administrateur de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, de Monsieur Romain Thillens, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg et de la société ALTERNENCE S.A., sise au 23, Val Fleuri à L-1526. De même l'Assemblée décide de renouveler avec effet au 15 juin 2006, le mandat de Commissaire de la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093232.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

95711

WALFERDANGE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 81.601.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Vous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société FINKA S.A., avec siège social au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 17 juillet 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme WALFERDANGE S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 12 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 982 du 9 novembre 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 554 du 10 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 81.601.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à huit cent quarante-deux mille huit cents euros (842.800,- EUR) représenté par seize mille huit cent cinquante-six (16.856) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune, entièrement libérées.

Que la société FINK S.A., représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Qu'elle approuve le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2005.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2006, vol. 470, fol. 72, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 août 2006.

M. Schaeffer.

(092666.3/5770/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

ELINEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 115.307.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 16 juin 2006 au siège social, que:

Suite à la démission des fonctions de gérant de la société IMMO CONCEPT, S.à r.l., repris dans le registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.082, établie et ayant son siège social au 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, a été nommée nouvelle gérante en remplacement Mme Julia Stoltzenberg, juriste, demeurant au 174, Cours Lieutaud F-13006 Marseille, avec effet immédiat au 15 juin 2006 pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090597.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

GLOBAL GROUP FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.627.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg, le 22 août 2006 au 10:00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de AUDEX, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 64.276, en tant que Commissaire de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée;
- La nomination de EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 33.065, en tant que Commissaire de la Société est acceptée avec un mandat valable jusqu'à l'assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 22 août 2006.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

A. Dias

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093163.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

LIBREFEU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.605.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 août 2006

Présents: Freddy Bracke, Administrateur;
Anne-Marie Grieder, Administrateur.

La séance est ouverte au 11.00 heures avec comme point à l'ordre du jour:

1. Nomination d'un nouvel administrateur:

- Suite au décès de Monsieur Norbert Theisen le 23 juin 2006 et conformément à l'article 5 des statuts de la société, le Conseil décide de nommer aux fonctions d'administrateur en remplacement, la société ANZIO S.A., ayant son siège social au 9, rue de Saint-Hubert, L-1744 Luxembourg (R.C. B 81.630). Elle pourra engager valablement la société, tant en gestion qu'en disposition, en signant conjointement avec un autre administrateur. La Société ANZIO S.A. achèvera le mandat de M. Norbert Theisen qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Cette décision sera pour la bonne règle soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée au 11.30 heures.

A.-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093079.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.
